

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 Mars 2024 à 20h

Etaient présents : MESDAMES - L ARTEGIANI - A LASNE- M DENAIVES - M VERZEAUX
MESSIEURS H BOLLINNE - E NIEF - P FENAUX- A MALHOMME

Etaient absents excuses : P KOHN - C FENAUX

Secrétaire de séance : P FENAUX

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Suite à la présentation du compte administratif de l'année 2023 de la commune, par Monsieur Patrice Fenaux adjoint au maire de Bertricourt. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité : d'approuver les comptes de la commune 2023, qu'ils sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur Municipal et d'arrêter les comptes comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 74 606.90 € / Recettes : 95 575.40 €

Investissement : Dépenses : 50 943.43 € / Recettes : 15 697.09 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 764.25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 83 580.51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 35 246.34 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 20 968.50 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 41 000.96 €

En recettes pour un montant de : 70 706.66 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 776.39 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 198.02 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 89 350.99 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

Le conseil municipal, VALIDE le montant de l'attribution de compensation de la commune, librement révisées pour l'année 2024, soit - 461 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 102 564,00€ / Recettes : 183 312,30€

Investissement : Dépenses : 126 899.77 € / Recettes : 126 899.77 €

CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, le classement du chemin dit : « Des longues tournières » en voirie communale.

BAIL LOGEMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 1er juin 2024, le loyer mensuel du logement situé au 1 rue Sainte Geneviève à la somme de 600 € (Six cent euros). Ce loyer sera réglé au 15 de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné,

La séance a été levée à 21h45